

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

10^{ème} COURSE DE CÔTE de LODÈVE

1 et 2 octobre 2022

V2-30.06.2022

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes et aux règlements sportifs de la FFSA.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

Cette course de côte est organisée en conformité avec les mesures qui seront en vigueur à la date de la course de côte concernant l'épidémie de Covid 19.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie ALMERAS domicilié 3 impasse des micocouliers, 34680 Saint Georges d'Orques, téléphone 06 17 67 15 40, organise les 1 et 2 octobre 2022 avec le concours de la ville de LODÈVE et l'association la TRESCOULE une compétition automobile nationale dénommée :

« 10^{ème} Course de Côte de LODÈVE »

Cette compétition compte pour:

- Le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} division 2022
- Le Championnat de France de la Montagne 2^{ème} division 2022 Féminin
- La Coupe de France de la Montagne 2023 coefficient 3
- Le Championnat de la ligue Occitanie Méditerranée 2022
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2022

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro : CC10 / 2022 en date du : 16 juin 2022

Et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro: 468 en date du: 30 juin 2022

Organisateur technique

ASA MONTPELLIER MÉDITERRANÉE, Allée des Loisirs, 34250 PALAVAS-LES-FLOTS, Tél : 06 17 55 16 47

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Christophe LEROY	n°5492/0724
Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	n°1622/0805
Commissaires Sportifs	M. Dominique DUPONT	n°256694/0811
Directeur de Course	M. Marc CIER	n°2942/0706
Directeur de Course Adjoint	M. Jean-Claude HECTOR	n°155138/1206
Directeur de Course Adjoint Stagiaire	M. Daniel STRIPOLI	n°174403/0706
Commissaire Technique A Responsable	M. Jean-Claude DESNOUX	n°11176/1609
Commissaire Technique B adjoint	M. Jean-Pierre ROLLAND	n°2694/0805
Commissaire Technique B adjoint	M. Michel MOLINES	n°9502/0801
Commissaire Technique B adjoint	M. Sébastien BOUSQUET	n°243494/0809
Médecin responsable	Dr. Abdel BENZAOUZ	n°332946/1614
Chargé de la mise en place des moyens	M. Didier CHAUNEAU	n°146022/0811
Chargés des relations avec les concurrents Responsable(CS)	M. Alain BASTID	n°155491/0808
Chargés des relations avec les concurrents(CS)	M. Jean-Claude CHRISTOL	n°15590/0811
Chargé de presse	Mme. Alexia MOULS	n°180588/0811
Chargé des Commissaires de route	M. Ronald BOURMANNE	n°256021/0811
Chronométrateur A ou B	Recherche en cours	
Chronométrateur responsable matériel chronométrage Chr. C	Mme. Sophie LIMOUZY	n°243147/0811
Chronométrateur Chr. C	M. Marcel PUEL	n°147627/0805
Observateur Délégué par la FFSA	M. Bernard COUSIN	n°6379/0318

1.2 P. HORAIRE

Clôture des engagements	Jeudi 22 septembre 2022 à minuit
Publication de la liste des engagés	Lundi 26 septembre 2022
Vérifications administratives	Vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00
	Samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h00
Vérifications techniques	Vendredi 30 septembre 2022 de 16h00 à 19h30
	Samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : samedi 1 octobre 2022 à 12h00
Briefing des commissaires à l'espace Lutéva samedi 1 octobre 2022 à 10h30
La conférence aux pilotes (briefing oral) se tiendra à l'espace Lutéva à 10h45
Essais non chronométrés facultatifs (1 montée) Samedi 1 octobre 2022 de 13h00 à 14h30
Dimanche 2 octobre 2022 de 8h00 à 9h30
Essais chronométrés (2montées) Samedi 1 octobre 2022 de 14h30 à 18h30
Briefing des pilotes écrit remis pendant les vérifications : Vendredi 30 et samedi 1 octobre 2022

Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre part à la course: samedi 1 octobre 2022 à 19h30

Course:

- 1^{ère} montée le dimanche 2 octobre 2022 à partir de 10h00
- 2^{ème} montée le dimanche 2 octobre 2022 à partir de 13h00
- 3^{ème} montée le dimanche 2 octobre 2022 à la suite de la deuxième montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires: 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium le dimanche 2 octobre 2022. Allée de la Résistance à Lodève, 30 min après l'affichage des résultats officiels définitifs.
Remise des prix le dimanche 2 octobre 2022. Allée de la Résistance à Lodève, 30 min après l'affichage des résultats officiels définitifs.

Parade:

Une Parade est organisée conformément à l'article 1.5 du règlement standard FFSA des courses de côtes 2022 et à l'article 5 du code sportif international 2022 FIA.

Une Parade encadrée par des voitures de l'organisation et limitée à 15 voitures sera organisée:

- Devant chaque montée d'essais, conformément à la dérogation accordée par le Président de la commission «Championnats de France de la Montagne» qui a donné son accord pour l'organisation d'une parade pendant les essais,
- Et conformément aux articles précités, devant les montées de course de véhicules modernes.

Les horaires et le nombre de montées sont à la discrétion du Directeur de Course et selon les possibilités.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs:

Réunion 1: samedi 1 octobre 2022 à 11h00: Salle de Réception Allée de la Résistance à Lodève.

Les heures des réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Réunion 2 : samedi 1 octobre après les essais chronométrés pour entériner la liste des concurrents autorisés à la course.

Réunion 3: dimanche 2 octobre après la course pour entériner les classements.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les concurrents recevront par mail une convocation individuelle pour se présenter aux vérifications.

Vérifications administratives: Salle de Réception Allée de la Résistance à Lodève: Vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00
Samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h00
Vérifications techniques : Allée de la Résistance à Lodève. Vendredi 30 septembre 2022 de 16h00 à 19h30
Samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h15

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage:

CLAPIERS CITROEN à Lodève

Taux horaire de la main-d'œuvre: 73.20€ TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passe port technique (pour les concurrents Français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit samedi 1 octobre 2022 à 11h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 1 octobre 2022 et qui débutera à 11h00.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : « voir en bas de l'article 3.1P ».

Les Concurrents titulaires d'une licence régionale peuvent participer à la compétition en souscrivant un Titre de Participation National Montagne (TPNM) au tarif de 66 €.

Les droits d'engagement sont fixés à 440€ réduits à 220€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et réduits à 190€ pour les licenciés de l'ASA.

Pour la parade, les frais de participation sont fixés à : 70€ pour 1 journée et à 100€ pour les 2 jours (samedi et dimanche).

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de l'épreuve, le nombre d'engagements y compris les VHC, enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

° Par virement :

Libellé : nom du concurrent avec mention ASS SPORTIVE AUTO

IBAN : FR76 1350 6100 0060 6031 9400 085 / BIC : AGRIFRPP835

Renvoyez la présente demande par courriel à asa-montpellier@club-internet.fr ou courrier à l'adresse administrative de l'ASA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150, sont compris dans ce nombre les VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT-PNEUMATIQUES-ÉQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisateur seront communiquées par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de LODEVE a le parcours suivant:

D35 sortie de LODEVE en direction LUNAS

La course se déroulera en 3 montées sauf, cas de force majeure.

Procédure de départ: chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3P ci-dessous.

Départ : sur la D35 sortie de LODEVE, 0,5 Km après l'embranchement de CAMPESTRE en direction de LUNAS.

Arrivée: sur la D35, à 4km en direction de LUNAS

Pente moyenne: 7%

Longueur du parcours: 4km

Modalités de retour au départ : en convoi, devant le véhicule de direction de course.

Parc de départ : sur la D35 côté droit dans le sens de la course, 200 m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée: sur la D35 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la route de course : En convois par la D35 entre le parc Concurrents de LODEVE et le départ, en direction de LUNAS.

6.3P. FILE DE DÉPART

File de départ (Pré-grille): 200m avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARCCONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la commune de Lodève Allée de la Résistance à Lodève.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8h00, le vendredi 30 septembre 2022.

Les remorques devront être garées sur l'emplacement de chaque concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé à la Gare routière Avenue de Prêmelet à Lodève.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichages seront placés :

Pendant les vérifications au parc des vérifications: devant la salle de réception : Allée de la Résistance à Lodève.

Pendant les essais et la course en pré-grille de départ, près de la ligne de départ et devant la salle de réception : Allée de la Résistance à Lodève

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée: devant la salle de réception : Allée de la Résistance à Lodève.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront:

A la salle de réception : Allée de la Résistance à Lodève, pendant les vérifications.

A la salle de réception: Allée de la Résistance à Lodève, pendant les essais et les courses.

Téléphone de la permanence : 06 17 55 16 47

Centre de secours le plus proche : Hôpital de Lodève.

Téléphone : 04 67 88 30 00

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.2P. CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing écrit) sera remise à la Salle de Réception Allée de la Résistance à Lodève.
Lors des vérifications administrative le vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00 et le samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h00.
Un contrôle par émarginement sera effectué.
La conférence aux pilotes (briefing oral) se tiendra à l'espace Lutéva à 10h45
La présence de tous les Pilotes et des Commissaires chef de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Le groupe FC partira dans l'ordre des numéros décroissants.
La procédure de départ se fera aux feux tricolores, les heures exactes du départ et de l'arrivée seront relevées par les cellules de chronométrage. Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par le directeur de course.
Rappel: à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.
L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par le directeur de course, entériné par le collège des commissaires sportifs et publié au panneau d'affichage officiel.

Le classement s'effectuera sur le cumul des deux meilleurs temps réalisés lors d'une montée.
Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins deux montées minimum de course.

Les montées de course de doublure VHC seront effectuées avant chaque montée de course des véhicules modernes.

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

ARTICLE 8P. PÉNALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.
Classement se fera au cumul des deux meilleures montées.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	Scratch	Classe Plus de 8 partants	Classe de 4 à 8 partants	Classe de 1 à 3 partants	Féminin s'au moins 3 partantes
1er	300 €	170 €	140 €	100 €	150 €
2ème	250 €	90 €	80 €		
3ème	170 €	60 €			

Une coupe sera distribuée à chaque concurrent ayant obtenu un prix. Les coupes ne sont pas cumulables.
Les prix ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé (Scratch, Classe ou Féminin) sera retenu. En dessous de 50 partants Moderne les prix en espèces seront diminués de 20%.

La remise des prix se déroulera le dimanche 2 octobre 2022, 30min après l'affichage du classement officiel définitif, Allée de la Résistance à Lodève.
Précision, la remise des prix débutera par la remise des récompenses aux VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition moderne.

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

10^{ème} COURSE DE CÔTE VHC de LODÈVE

1 et 2 octobre 2022

V2-30.06.2022

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes et aux règlements sportifs de la FFSA.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

Cette course de côte est organisée en conformité avec les mesures qui seront en vigueur à la date de la course de côte concernant l'épidémie de Covid 19.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie ALMERAS domicilié 3 impasse des micocouliers, 34680 Saint Georges d'Orques, téléphone 06 17 67 15 40, organise les 1 et 2 octobre 2022 avec le concours de la ville de LODÈVE et l'association la TRESCOULE une compétition automobile nationale de véhicule historique de compétition dénommée :

« 10^{ème} Course de Côte VHC de LODÈVE »

Cette compétition compte pour :

Le Championnat de France de la montagne VHC 2022
Le Championnat de France de la montagne indice de performance 2022
Le Championnat de la ligue Occitanie Méditerranée 2022
Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2022

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro : CC10 / 2022 en date du : 16 juin 2022.

Et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro: 468 en date du: 30 juin 2022.

Organisateur technique

ASA MONTPELLIER MÉDITERRANÉE, Allée des Loisirs, 34250 PALAVAS-LES-FLOTS, Tél : 06 17 55 16 47

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Jean-Christophe LEROY	n°5492/0724
Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	n°1622/0805
Commissaires Sportifs	M. Dominique DUPONT	n°256694/0811
Directeur de Course	M. Jean-Claude HECTOR	n°155138/1206
Directeur de Course Adjoint	M. Marc CIER	n°2942/0706
Directeur de Course Adjoint Stagiaire	M. Daniel STRIPOLI	n°174403/0706
Commissaire Technique A Responsable	M. André OLIVIER	n°1119/1609
Commissaire Technique B adjoint	M. Jean-Pierre ROLLAND	n°2694/0805
Commissaire Technique B adjoint	M. Michel MOLINES	n°9502/0801
Commissaire Technique B adjoint	M. Sébastien BOUSQUET	n°243494/0809
Médecin responsable	Dr. Abdel BENAZZOUZ	n°332946/1614
Chargé de la mise en place des moyens	M. Didier CHAUNEAU	n°146022/0811
Chargés des relations avec les concurrents Responsable(CS)	M. Alain BASTID	n°155491/0808
Chargés des relations avec les concurrents(CS)	M. Jean-Claude CHRISTOL	n°15590/0811
Chargé de presse	Mme. Alexia MOULS	n°180588/0811
Chargé des Commissaires de route	M. Ronald BOURMANNE	n°256021/0811
Chronométrateur A ou B	Recherche en cours	
Chronométrateur responsable matériel chronométrage Chr. C	Mme. Sophie LIMOUZY	n°243147/0811
Chronométrateur Chr. C	M. Marcel PUEL	n°147627/0805
Observateur Délégué par la FFSA	M. Bernard COUSIN	n°6379/0318

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Judi 22 septembre 2022 à minuit
Publication de la liste des engagés	Lundi 26 septembre 2022
Vérifications administratives	Vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00 Samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h00
Vérifications techniques	Vendredi 30 septembre 2022 de 16h00 à 19h30 Samedi 1 octobre 2022 de 8h00 à 11h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : samedi 1 octobre 2022 à 12h00
Briefing des commissaires à l'espace Lutéva samedi 1 octobre 2022 à 10h30
La conférence aux pilotes (briefing oral) se tiendra à l'espace Lutéva à 10h45
Essais non chronométrés facultatifs (1montée) Samedi 1 octobre 2022 de 13h00 à 14h30
Dimanche 2 octobre 2022 de 8h00 à 9h30
Essais chronométrés (2montées) Samedi 1 octobre 2022 de 14h30 à 18h30
Briefing des pilotes écrit remis pendant les vérifications : Vendredi 30 et samedi 1 octobre 2022

Affichage de la liste des Concurrents autorisés à prendre part à la course: samedi 1 octobre 2022 à 19h30

Course:

- 1^{ère} montée le dimanche 2 octobre 2022 à partir de 10h00
- 2^{ème} montée le dimanche 2 octobre 2022 à partir de 13h00
- 3^{ème} montée le dimanche 2 octobre 2022 à la suite de la deuxième montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires: 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium le dimanche 2 octobre 2022. Allée de la Résistance à Lodève, 30 min après l'affichage des résultats officiels définitifs.
Remise des prix le dimanche 2 octobre 2022. Allée de la Résistance à Lodève, 30 min après l'affichage des résultats officiels définitifs.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les concurrents recevront par mail une convocation individuelle pour se présenter aux vérifications.

Vérifications administratives: Salle de Réception Allée de la Résistance à Lodève: Vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00
Samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h00
Vérifications techniques : Allée de la Résistance à Lodève. Vendredi 30 septembre 2022 de 16h00 à 19h30
Samedi 1 octobre 2022 de 8h00 à 11h15

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage:
CLAPIERS CITROEN à Lodève
Taux horaire de la main-d'œuvre: 73,20€ TTC.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa et du certificat médical.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passe port technique (pour les concurrents Français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit samedi 1 octobre 2022 à 11h15.
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 1 octobre 2022 et qui débutera à 11h00.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : « voir en bas de l'article 3.1P ».

Les Concurrents titulaires d'une licence régionale peuvent participer à la compétition en souscrivant un Titre de Participation National Montagne (TPNM) au tarif de 66 €.

Les droits d'engagement sont fixés à 440€ réduits à 220€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et réduits à 180€ pour les pilotes engagés à la saison au CFM CHALLENGE VHC et pour les licenciés de l'ASA.

Pour la parade, les frais de participation sont fixés à : 70€ pour 1 journée et à 100€ pour les 2 jours (samedi et dimanche).

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de l'épreuve, le nombre d'engagements y compris les VHC, enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.
Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ASA Montpellier Méditerranée, Allée des Loisirs, 34250 Palavas les Flots Tél: 06 17 55 16 47 jusqu'au vendredi 23 septembre 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi) ou par virements.

° Par virement :
Libellé : nom du concurrent avec mention ASS SPORTIVE AUTO
IBAN : FR76 1350 6100 0060 6031 9400 085 / BIC : AGRIFRPP835
Renvoyez la présente demande par courriel à asa-montpellier@club-internet.fr ou courrier à l'adresse administrative de l'ASA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150, sont compris dans ce nombre les voitures Modernes.
Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaire d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conforme aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir «condition d'admission des voitures»).

Sont admises dans un groupe séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.
Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code Sportif international et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisateur seront communiquées par un additif.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing écrit) sera remis à la Salle de Réception de la Mairie, Allée de la Résistance à Lodève. Lors des vérifications administrative le vendredi 30 septembre 2022 de 15h30 à 19h00 et le samedi 1 octobre 2022 de 7h45 à 11h00. Un contrôle par émarginement sera effectué.

La conférence aux pilotes (briefing oral) se tiendra à l'espace Lutéva à 10h45

La présence de tous les Pilotes et des Commissaires chef de poste est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : samedi 1 octobre 2022 à 19h30

Voir emplacement des panneaux d'affichage sur le règlement de la course de support.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés

CFM VHC : Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des numéros.

Les classements des essais s'effectueront sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

1^{er} montée d'essais samedi 1 octobre à 13h00

Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées

- 1^{ère} montée dimanche 2 octobre 2022 à partir de 10h00 avant les véhicules moderne.
- 2^{ème} montée dimanche 2 octobre 2022 à 13h00, avant les véhicules moderne.
- 3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée, avant les véhicules moderne.

Le classement s'effectuera sur le cumul des deux meilleurs temps réalisé lors d'une montée, CFM VHC.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins deux montées minimum de course CFM VHC.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire Technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (série A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au Classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparé,
- un classement à l'indice de Performance,
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classique de compétition,

Les voitures Classique de compétition ne figureront jamais dans aucun classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement Championnat de France de la Montagne VHC

8.1. P. REMISE DES PRIX

Conforme à la réglementation «Championnat de France Montagne VHC» 2022.

Elle aura lieu dimanche 3 octobre 2022, Allée de la Résistance à Lodève, 30 min après l'affichage des résultats officiels définitifs.

La remise des prix aura lieu avant l'épreuve de support.